

■ Soutien aux entreprises, relance, investissements, AIP, taxe kilométrique, droit de grève...

■ La sortie du CEO de la Fédération des entreprises de Belgique (Feb), Pieter Timmermans, va susciter le débat.

# “Le privé n’est pas assez impliqué dans le plan de relance”

Entretien François Mathieu

**I**l court partout. Entre une négociation avec les partenaires sociaux et une réunion avec le ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne (PS), Pieter Timmermans nous reçoit au siège de la Feb, pour aborder une actualité assez dense.

**Quelle est la situation des entreprises ?**

Pénible. La croissance économique va refluer de 7 à 8 % en 2020, de sorte que 50 000 entreprises, qui étaient saines avant la crise, sont aujourd'hui en situation délicate. Le vaccin offre une perspective mais il ne faut pas s'attendre à une amélioration sur la marche des affaires avant le deuxième semestre 2021, voire début 2022. On doit s'y préparer, d'autant qu'on attend 100 000 pertes d'emplois en 2021.

**Comment s'y préparer ?**

En prolongeant les mesures de soutien telles qu'on les connaît (chômage temporaire, garanties, etc.) tant que ce sera nécessaire. Mais aussi en s'occupant déjà de la solvabilité des entreprises. Si on ne le fait pas, on va connaître une vague de faillites sans précédent. Ce plan de solvabilité ne doit pas se limiter au carry-back (les pertes de 2020 sont compensées par les bénéfices 2019, Ndlr) et à la réserve de reconstruction (exonération d'une partie des bénéfices réservés impossibles de 2021 à 2023, Ndlr) mis en place jusqu'ici. Il faut un plan global.

**Qui comprendrait quoi ?**

D'abord un système de dette subordonnée. On doit donner la possibilité aux entreprises de faire appel à des instances publiques sans diluer l'actionnariat des entreprises renforcées en fonds propres. Le système de garanties bancaires est lui aussi très important à renforcer. Et, enfin, il faut relancer les intérêts notionnels.

**Vous voulez réveiller un système qui a suscité beaucoup de débats...**

On n'est pas obligé de l'appeler ainsi, mais il faut se rappeler qu'à l'époque de la crise financière de 2008-2009 ce système a permis de sauver beaucoup d'emplois. Quand une entre-

prise emprunte de l'argent à son banquier, elle peut déduire les intérêts. Pourquoi n'en trait-il pas de même pour l'argent versé par des investisseurs privés ?

**Vous demandez donc à ce que les intérêts des capitaux frais injectés dans les entreprises puissent être déduits ?**

Oui. Pour sauver les entreprises et l'emploi. Cette forme d'incitation aiderait à mobiliser une partie de l'épargne privée. Si on parvenait à mobiliser 10 % des 300 milliards d'euros des comptes qui ne rapportent rien – qui font même perdre de l'argent en termes nets –, ce serait une bonne chose. On l'avait bien fait dans les années 80, avec la loi Cooreman-De Clercq, lorsque les entreprises faisaient face à une crise de solvabilité suite au choc pétrolier.

**Vous plaidez pour une prolongation des mesures tant que ce sera nécessaire mais les finances publiques sont déjà dégradées et il faut se garder une marge d'investissement, non ?**

C'est un équilibre difficile à trouver. Mais, si on ne soutient pas les entreprises, le chômage va croître, le pouvoir d'achat va baisser, il y aura moins de consommation, moins d'activité, plus d'épargne de précaution de ceux qui le peuvent encore. On ne doit pas rentrer dans cette spirale négative. Mais, je suis d'accord, il faut parallèlement réaliser des investissements productifs...

**On sait que les besoins sont énormes...**

Des moyens – 5 milliards – vont venir de l'Europe, mais c'est "peanuts". Si on veut doubler le taux d'investissements publics de 2 à 4 % du PIB comme l'ambitionne le gouvernement, il va falloir beaucoup plus de milliards. Dans le débat actuel sur la relance, le privé est oublié. Or, je pense qu'il va falloir stimuler les partenariats entre le public et le privé pour qu'un euro investi en attire d'autres. Le plan de relance doit donner plus d'opportunités au secteur privé, qui n'est pas assez impliqué.

**Actuellement, tout le monde tire un peu la couver-**

**ture à lui et veut figurer dans le draft du “plan de relance et de résilience” à envoyer à la Commission européenne avant fin avril 2021...**

Quand il y a plusieurs gouvernements concernés, c'est toujours un peu chaotique. Mais, si on discute de la répartition des fonds avant de parler du contenu, l'effort va être réduit. Le contenu des projets est prioritaire. À ce niveau, les grands axes sont connus: la mobilité et les transitions énergétique et numérique doivent concentrer la majeure partie des efforts. C'est là que se trouvent les projets d'investissements les plus productifs, les plus porteurs de valeur ajoutée.

*“Je demande qu'on restaure le système des intérêts notionnels, pour sauver des entreprises et de l'emploi.”*

Ce n'est pas en engageant du personnel supplémentaire dans le secteur public ou en relevant les salaires des fonctionnaires qu'on va créer de la valeur ajoutée. Il faut se rappeler que les fonds de l'Europe sont conditionnés. Les projets doivent notamment s'inscrire dans le “Green Deal”, qui assure la transition écologique et énergétique.

**La transition numérique n'est-elle pas la priorité des priorités ?**

Il y en a beaucoup mais celle-là figure effectivement tout en haut. On a déjà raté le train de l'e-commerce. Tâchons de ne pas répéter cette erreur. Pensons par exemple à bpost. Aujourd'hui, les syndicats disent aussi qu'il faut distribuer les colis le samedi et le dimanche sinon on va rater un autre train. S'ils avaient dit cela il y a cinq ou sept ans, on n'en serait pas là aujourd'hui. Car on se trouve les grands centres de distribution ? Aux frontières, mais pas en Belgique.

**Revenons aux mesures de soutien aux entreprises. On entend que la gestion des versements n'est pas optimale. C'est aussi votre impression ?**

Oui, mais ces problèmes de gestion des aides, il faut les nuancer. Si c'est plus lent et plus complexe, c'est aussi parce qu'on essaie de mieux cibler les aides. Lors de la première vague, certaines aides étaient parfois trop généreuses ou il y a eu des abus. Il me semble que c'est mieux contrôlé aujourd'hui, ce qui entraine forcément un peu plus de complexité.



Pour Pieter Timmermans, “on ne crée pas de valeur ajoutée en relevant les salaires des fonctionnaires”.

## “Ce pays a besoin d’un accord interprofessionnel”

**Vous évoquiez 100 000 pertes d'emplois. Pensez-vous que les entreprises, pour limiter la casse, doivent aussi s'adapter et renoncer à des dividendes ou aux gros bonus ?**

Cette adaptation s'est déjà faite. Avez-vous vu des annonces de bonus ou de dividendes énormes ? Non. Les actionnaires aussi essaient de voir comment on peut survivre à cette crise. Maintenant, cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à tout. Il faudra toujours verser des dividendes pour maintenir certains actionnaires à bord. Je m'attends cependant à ce qu'ils diminuent fortement, ce qui aura une incidence sur le budget de l'État puisque les recettes en matière de précompte vont diminuer.

**C'est quoi, la bonne solution ?**

Il ne faut pas oublier l'organisation du marché du travail. Il y a en Belgique des distorsions entre l'offre et la demande, entre les Régions et même entre secteurs. Les pays où le taux d'emploi est le plus élevé sont ceux qui se sont inspirés d'une nouvelle manière de travailler. Je suis heureux que la déclaration commune des partenaires sociaux du 7 septembre promeuve “le travail indépendamment du lieu et du temps”. Cela, c'est un concept moderne, axé sur la flexibilité, pour le travailleur comme l'entreprise. L'équilibre, maintenant, il faut le trouver entre partenaires sociaux.

*“Si la compétitivité est à nouveau menacée, on n'atteindra jamais un taux d'emploi de 80 %.”*

**Vous attendez du gouvernement un soutien en matière de solvabilité. Mais quid de l'emploi ?**

Il est plus que temps de réfléchir à la manière de relever le taux d'emploi. Je rappelle que l'objectif du gouvernement est de le relever à 80 % en 2030 (70-71 % aujourd'hui, Ndlr). C'est un objectif très ambitieux et c'est très bien, parce que cela pousse à agir. Mais commençons par le début, avec la compétitivité des entreprises. J'espère que nos ministres connaissent l'Histoire parce que ce pourrait être la troisième fois qu'on commet la même erreur. Entre 2008 et 2015, on a perdu environ 90 000 emplois en raison de la hausse du handicap salarial, qui est passé de 10 à 16 %. Les gouvernements Di Rupo et Michel ont ainsi dû prendre des mesures drastiques pour le résorber. Si la compétitivité est à nouveau menacée, on peut dire ce qu'on veut, mais on n'atteindra jamais le taux d'emploi de 80 %. Il faut surtout éviter qu'on crée de l'emploi dans le secteur public comme dans les années 1970, ce ne serait pas une bonne solution.

**Comment il faudra en trouver un à l'accord interprofessionnel (AIP)...**

C'est bon que je porte un masque et que vous ne voyiez pas mon body language (language corporel, Ndlr). La situation est tellement difficile et grave, pour les entrepreneurs

comme pour les travailleurs, que la seule chose que je vais dire, c'est que les partenaires sociaux doivent prendre leurs responsabilités. Si on se met autour de la table et qu'on finit par me dire que c'est trop difficile, que ça tourne comme ça tourne, ce serait un déni de responsabilité.

**Vous mettez par là la pression sur la FGTB pour qu'elle réduise ses ambitions sur la marge salariale à négocier pour 2021-2022 ?**

Je mets la pression sur tout le monde, y compris sur mon organisation. Les extrêmes, c'est toujours compliqué de les défendre. Ce pays a besoin d'un AIP. On n'en a pas eu en 1993, ou après la crise financière de 2008, et à chaque fois on n'a rien gagné. Au contraire, la compétitivité s'est dégradée.

**“Un nouveau droit de grève est nécessaire”**

**Quid du droit de grève ? “Un nouveau droit de grève est nécessaire. Je signale qu'en 2015, quand cette affaire liegeoise (un mort à la suite de l'entrave à la circulation occasionnée par une grève, Ndlr) a éclaté, la FGTB avait demandé à renégocier un nouvel accord. On était proche d'un accord à l'époque. Je pense qu'il faut clarifier certaines positions. Le droit de grève n'est pas absolu. Pour certains, ça veut dire “on peut faire ce qu'on veut et, quand il y a un problème, on n'existe pas”, mais c'est trop facile. C'est un déni de responsabilité. Le nouvel accord devra bien entendu respecter les règles de l'OIT (Organisation internationale du travail). La justice a fait son travail. Si on ne règle pas cela entre partenaires sociaux, ce sera réglé par la loi. Il faut poser la question aux syndicats de savoir s'ils veulent plus d'affaires en justice ou s'ils veulent privilégier un accord...”**

**Quid de la taxe kilométrique ? “Mon avis est basé sur une position commune à tous les employeurs du pays, du Sud comme du Nord, datant de 2017. Et que dit-elle ? D'abord, qu'une taxe kilométrique intelligente est une bonne chose pour encadrer les flux de mobilité, à condition que ce soit au niveau belge. À condition, ensuite, que ce soit en fonction de critères comme la distance, le lieu, etc. Il n'est pas question de taxer quelqu'un qui roule en Ardenne alors qu'il n'y a personne sur les routes. Il faut aussi que cette nouvelle taxe appelle la suppression d'autres taxes. Ce que l'on taxe donc l'utilisation plutôt que la détention. Enfin, il faut une vision commune. Ce que la Région bruxelloise a fait, c'est dire : “Je décide, et je m'en jous du reste.” Alors qu'il n'y a même pas de parkings de dissuasion. J'ajouterais que la Région a planché pendant des mois sur ce projet mais qu'ils ont oublié de prendre en compte des voitures de leasing. Extraordinaire, tout de même... Si on veut de la concertation, ce n'est pas en partant avec la fanfare devant qu'on peut réussir un tel projet. Le risque, et c'est un processus qui est déjà un peu en cours, c'est que les entreprises délocalisent leurs activités en dehors de Bruxelles...”**